

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

FOOTCHEBALL

ARTICLE 1 : Présentation de la société organisatrice La société CHRONO Flex - 13 rue Olympe de Gouges - 44800 St Herblain - SA au capital de 1.649.000 € - RCS Nantes - Siret 401 282 553 00049 - Code APE 3312Z organise un jeu-concours avec obligation d'achat.

ARTICLE 2 : Durée du Jeu-concours :

Le Jeu débutera le 12/06/2014 et se clôturera le 13/07/2014.

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse exclue), client chez CHRONO Flex et demandant des interventions auprès des équipes techniques et commerciales CHRONO Flex.

Sont exclues les personnes ayant directement participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que leurs familles, les membres permanents ou occasionnels (même nom, même adresse postale).

ARTICLE 3 : Annonce du jeu :

Le Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Sur le flyer présentant le jeu
- Sur le site <https://www.chronoflex.fr>
- Sur la page communautaire Facebook via l'URL <https://www.facebook.com/CHRONOflexofficiel>

ARTICLE 4 : Principe et Participation du jeu :

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Jeu si les circonstances l'exigent.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles déontologiques en vigueur sur Internet ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux en France. Le non respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

Participation au jeu :

Chaque client qui fait une demande d'intervention est potentiellement gagnant. Plus le client fait des demandes d'intervention, plus il a de chance d'être tiré au sort.

A la fin de la période, le 15 juillet à 14h30, un tirage au sort désignera les 5 gagnants.

Sont exclus du jeu les entreprises suivantes, suite aux accords passés avec les directions : Loxam, Kiloutou, Lavendon, Acces, Most Location, Riwal, Eurolev, Huet Location, NacelleAssistance et Services, Phocomex, DDE du 83, Van de Velde, Bonefoiy, Mateloc, Arden Equipement, Still, Sudelev 9501, Normandie Manutention, Groupe Point P, Time France.

Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir lors de l'utilisation des lots.

Les dotations offertes aux gagnants sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être attribuées à une autre personne. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation de quelque nature que ce soit. La Société Organisatrice se réserve toutefois le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalentes, notamment et sans que cette liste ne soit limitative en cas de rupture de stock des lots initialement prévus ou tout autre événement qui rendrait impossible la délivrance des dotations prévues dans les délais raisonnables.

La valeur indiquée sur les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du Jeu n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du lot finalement attribué.

ARTICLE 7 : Informatique et Libertés :

En application de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, les Participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Les Participants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à : CHRONO Flex – Service Marketing -13 rue Olympe de Gouges – 44800 ST HERBLAIN

ARTICLE 9 : Informations générales :

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. En particulier, la Société décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible au cours de la durée du jeu, ou en cas de dysfonctionnement du système de cumul de chances ou pour le cas où les informations fournies par des Participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

ARTICLE 11: Dépôt légal et Consultation du règlement :

Le Règlement complet est déposé à la SCP Levesque – Caillard - Breheret - Huissiers de Justice Associés, 12 rue de la Maladrie - B.P. 2305 – 44123 Vertou Cedex. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur <https://www.huissier-44.com>

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé à SCP Levesque – Caillard - Breheret - Huissiers de Justice Associés, 12 rue de la Maladrie - B.P. 2305 – 44123 Vertou Cedex. Il ne sera répondu à aucune



Supporters
le coup d'envoi est lancé, à vous de jouer !

du 12 juin
au 13 juillet 2014

1 demande d'intervention = 1 chance de gagner *

Avec CHRONO Flex, participez à votre manière à la Coupe du Monde et remportez un de nos lots :



1 PS3 12 GO-NOIRE
+ FIFA WORLD CUP 2014



3 MAILLOTS DE
L'ÉQUIPE DE FRANCE
PERSONNALISÉS

L'ÉQUIPE

1 ABBONNEMENT
D'UN AN À L'ÉQUIPE

* Toute demande d'intervention auprès de CHRONO Flex, du 12 juin au 13 juillet 2014, engendrés une participation au tirage au sort qui aura lieu le 15 juillet 2014. 9 lots à gagner : 1er lot : 1 PS3 12 Go Noire + FIFA World Cup 2014 ; 2ème lot : 1 Abonnement d'un an à L'Équipe ; 3ème au 5ème lot : 1 maillot de l'équipe de France de football 2014 personnalisable (chiffre et nom à communiquer lors de la validation du gain) ; Un seul lot par personne et par entreprise. Règlement disponible sur le site www.chronoflex.fr Photos non contractuelles. CHRONO Flex - 13 rue Olympique de Gougis - 44600 ST HERBLAIN - SA au capital de 1,649.000 € - RCS Nantes - Siret 401 282 553 00049 - Code APE 3312Z - Ne pas jeter sur la voie publique.

